

Romain DUFAUD

Liste « L'ISLE Notre Ville »

à

Madame la Présidente de l'association SADE

Monsieur le Président de l'association CARREFOUR DES CITOYENS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 2 décembre dernier, je vous transmets les réflexions qui guideront nos actions une fois élus, destinées tant aux adhérents de vos associations qu'à l'ensemble des habitants de notre ville.

Ces mesures, relevant parfois du simple bon sens, nécessiteront néanmoins pour la plupart un engagement conséquent afin d'apporter des réponses concrètes aux enjeux climatiques que vous soulevez.

Ces mesures feront naturellement l'objet d'une concertation préalable approfondie avec la population, qui sera pleinement associée à leur mise en œuvre

1/ Pour lutter contre les vagues de chaleur, la ville développera un plan d'actions combinant aménagements urbains et mesures préventives.

L'urbanisme sera adapté par la plantation d'arbres et la création de zones végétalisées dans les rues, places et parkings, complétées par des toits et murs végétalisés autant que possible sur les bâtiments publics et privés, ainsi que l'utilisation de revêtements clairs à fort pouvoir réfléchissant pour limiter l'accumulation de chaleur.

Les bâtiments publics, notamment les écoles et la mairie, bénéficieront de rénovations améliorant leur isolation thermique, tandis que des équipements passifs anti-chaleur (stores, volets, végétation grimpante) seront promus auprès des propriétaires privés.

Nous allons poursuivre notre travail sur un projet innovant de « géocooling ». Il consistera à créer un réseau de rafraîchissement écologique pour climatiser les écoles publiques de L'Isle-sur-la-Sorgue, en exploitant la fraîcheur naturelle de la Sorgue ou de sa nappe d'accompagnement, grâce à un système d'échangeur eau-eau en circuit fermé qui transfère uniquement la fraîcheur sans aucun prélèvement ni rejet dans la rivière.

Cette solution technique, qualifiée de géothermie de minime importance, respectera pleinement le classement Natura 2000 et les interdictions de dérivation imposées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, tout en nécessitant une déclaration auprès de la DREAL et une validation environnementale simplifiée conformément au Code de l'Environnement.

Ce projet innovant fera de L'Isle-sur-la-Sorgue la première petite ville de France à utiliser la fraîcheur naturelle d'une rivière pour protéger ses habitants des fortes chaleurs, en s'inscrivant pleinement dans la transition énergétique et le respect du patrimoine.

Nous nous opposerons également au projet d'artificialisation des sols à la suite du projet du centre nautique, qui prévoit la suppression du stade des Capucins pour y construire des bâtiments ou des parkings. Nous veillerons à ce que ces espaces conservent leur caractère végétalisé.

Conformément à notre programme, nous nous engageons à développer les mobilités douces, notamment vers les hameaux de Petit Palais et de Velorgues. Nous expérimenterons également un

service de navettes destiné aux personnes âgées souhaitant se déplacer, soit depuis les hameaux vers les marchés du centre-ville de L'Isle-sur-la-Sorgue, soit depuis le centre-ville vers le marché de Petit Palais.

Enfin, un volet sensibilisation inclura des plans d'alerte canicule avec communication ciblée vers résidents et touristes sur les points d'eau et zones fraîches, ainsi que la distribution de guides pratiques sur l'hydratation et les horaires d'activités recommandés pendant les périodes de forte chaleur.

2/ Sécheresses dévastatrices

Pour gérer les sécheresses et protéger les ressources en eau, la commune mettra en place des restrictions progressives de consommation (arrosage, lavage, piscines) adaptées aux niveaux de sécheresse, accompagnées d'une tarification incitative encourageant les économies durables.

Les infrastructures seront optimisées par la réduction des fuites du réseau d'eau potable via des diagnostics et réparations prioritaires, ainsi que par le développement de la récupération des eaux de pluie pour l'entretien des espaces verts et les usages non potables, grâce à des citernes publiques et privées.

Le volet agricole et paysager favorisera les cultures résistantes à la sécheresse dans le périurbain et la généralisation de systèmes d'irrigation économes comme le goutte-à-goutte et les capteurs d'humidité pour les espaces verts communaux.

Nous développerons les circuits courts en créant un label qui associera les producteurs locaux aux cantines scolaires et aux restaurateurs de la ville, garantissant ainsi l'approvisionnement en produits frais et de qualité tout au long de l'année.

Enfin, la gestion des milieux naturels passera par la protection des zones humides autour de la Sorgue afin de préserver la réserve d'eau naturelle et la biodiversité, ainsi que par la restauration des sols pour améliorer leur capacité de rétention hydrique. Sans oublier nos collines sensibles aux feux de forêts, où un effort particulier sera planifié pour organiser la préservation de leur écosystème : sensibilisation, protection seront nos maîtres mots

3/ Prévenir les précipitations torrentielles

Pour prévenir et gérer les conséquences des précipitations torrentielles, la commune développera des infrastructures vertes avec des bassins de rétention, zones d'infiltration et chaussées perméables dans les parkings et espaces piétons afin de ralentir le ruissellement et favoriser l'absorption des eaux.

Les réseaux seront modernisés par l'étude de leur redimensionnement, un curage régulier des caniveaux et fossés, ainsi que l'installation de capteurs et systèmes d'alerte précoce pour surveiller les niveaux d'eau des rivières et réseaux d'égouts. Nous veillerons aux respects de leurs obligations des propriétaires riverains des fossés, et bords de Sorgue en matière d'entretien.

L'aménagement du territoire intégrera l'identification des zones à risque d'inondation avec application de règles strictes d'usage du sol (zones non constructibles, parkings végétalisés), et la mise en place de plans de continuité d'activité pour les commerces touristiques incluant surélévation des installations électriques et sécurisation des stockages.

Pour protéger la population des désordres liés au retrait-gonflement des argiles qui impacte L'Isle-sur-la-Sorgue, la commune mettra en place une stratégie globale articulée autour de plusieurs axes.

- L'information préventive passera par la mise à disposition de la cartographie des zones à risque, la sensibilisation aux signes précurseurs de fissuration et la distribution de guides pratiques.
- Nous nous rapprocherons des services de la Préfecture, seuls décisionnaires pour la mise en place d'un PPR RGA afin que nos PLU puissent imposer les mesures nécessaires à la construction en terrain argileux.
- La gestion de l'eau et de la végétation feront l'objet de recommandations strictes sur les distances de plantation, l'imperméabilisation des sols, les systèmes de drainage périmétrique et l'arrosage régulier des sols argileux en période sèche.

Les propriétaires bénéficieront d'un accompagnement renforcé via des permanences techniques gratuites, une aide aux démarches d'assurance, complétés par une surveillance du bâti existant avec inspection des bâtiments publics, maintenance préventive des réseaux d'eau et création d'un observatoire local du phénomène.

L'ensemble de ces mesures intégreront l'anticipation de l'aggravation du risque liée au changement climatique et à l'alternance croissante entre sécheresses et pluies intenses.

J'espère que ce courrier apportera des réponses concrètes aux enjeux climatiques majeurs que vous soulevez dans votre lettre.

Notre liste "L'Isle notre ville" réunit des femmes et des hommes tous sensibilisés et engagés pour la préservation de notre environnement.

Romain DUFAUD